

Appel à candidature pour la sélection des meilleurs travaux de doctorants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lance un appel à candidature pour la sélection des (03) meilleurs travaux de doctorants qui seront récompensés lors d'une cérémonie qui sera organisée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'étudiant du 19 mai 2024.

1- Critères d'éligibilité :

Le concours est ouvert aux doctorants qui remplissent les **4 conditions suivantes** :

- 1°) Doctorants **régulièrement inscrits** au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
- 2°) Doctorants travaillant sur une thématique de Doctorat inscrite dans l'un des 3 axes stratégiques nationaux à savoir : **Sécurité Énergétique, Sécurité Alimentaire et Santé du citoyen** ;
- 3°) Doctorants **n'ayant pas encore soutenu leurs thèses** à la date du 18 avril 2024 (date de clôture des candidatures);
- 4°) Doctorants ayant **au moins une publication de rang B SCOPUS**.

2- Processus de Sélection :

- Sélections successives aux niveaux : Local (**3/établissement**), Régional (**3/région**) puis National (**3 premiers parmi les 09 sélectionnés par les CRUs**).
- Évaluation des dossiers par une commission établie au sein de chaque établissement et composée du VRPG/DAPG et les VDPG/chef de département conformément à la **grille d'évaluation** ci-jointe.
- Le classement sera basé sur le **score annuel équivalent** :
 - L'évaluation des dossiers des candidats est opérée, en calculant les scores obtenus par les doctorants (total des points) et sont divisés par le nombre d'années d'inscription pour obtenir le **score équivalent annuel**.
 - Le classement des candidats par ordre décroissant sur la base du calcul du score équivalent annuel. En cas d'égalité, il sera tenu compte du résultat de l'évaluation des publications.

3- Échéancier préétablis :

L'appel à candidature est ouvert du **Dimanche 07 au Jeudi 18 avril 2024** (voir annexe n°2 « **Echéancier** »).

Nous vous saurions gré des dispositions à prendre à l'effet de procéder à la mise en œuvre de l'instruction et nous transmettre les dossiers des 3 premiers meilleurs doctorants au secrétariat de la CRUO le **Mardi 30 avril 2024 (dossiers en version numériques contenant toutes les pièces justificatives des travaux validés).**